



## PROJET EUROPEEN

« RESEAU EUROPEEN DE FORMATION ET DE RECHERCHE AUX  
PRATIQUES TRANSFRONTALIERES »

Note problématique en vue d'une proposition dans le  
cadre du programme communautaire d'assistance  
technique à Interreg III : INTERACT

**30 octobre 2002**

## CONTEXTE

1. L'étude que la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) a menée sur la **structuration de lieux de formation aux frontières** montre qu'il existe une **volonté certaine** sur des territoires pour :
  - conforter ou **mettre en œuvre des formations transfrontalières**,
  - apporter aux acteurs du développement de ces territoires des réponses en termes de **ressources pédagogiques** et de valorisation des compétences,
  - mieux **organiser l'apport** des organismes de formation et des universités dans une logique transfrontalière.
2. Il existe d'anciennes structures bicéphales (Euro-Institut de Kehl sur la frontière franco-allemande) ou tricéphales (Collège Européen de Technologie de Longlaville, à la frontière franco-belgo-luxembourgeoise) qui ont su apporter une **contribution réfléchie et organisée conjointement entre partenaires frontaliers**.

De nouveaux centres à vocation européenne et transfrontalière sont désormais inscrits dans les plans stratégiques de développement, comme dans celui de la communauté d'agglomération lilloise ou en cours de montage institutionnel l'Euro-Institut Atlantique-Pyrénées.
3. Quelques **universités** ont également organisé ponctuellement des formations à dimension transfrontalière dans la perspective de former des agents de développement ou des consultants transfrontaliers. Enfin, depuis deux ans, de nouveaux diplômes universitaires (type DESS) émergent dans les universités qui souhaitent développer des liens plus importants avec leurs partenaires frontaliers. Cela s'inscrit essentiellement dans le cadre des projets européens de ces universités.
4. Il est clair qu'il existe un champ encore libre pour former divers publics dans la perspective de favoriser les échanges et la coopération, ainsi que la construction de projets réellement transfrontaliers. C'est nécessaire pour apporter à la fois **la compétence « transfrontalière »** à des acteurs qui viennent y travailler (représentants des administrations, entrepreneurs ou diverses populations de salariés) et aussi pour **accompagner par la formation et la recherche** des projets qui s'y forment.

## I - OBJECTIF PRINCIPAL

### **Finalité**

Accélérer le processus d'intégration européenne par la formation et la recherche appliquées aux projets de développement territorial transfrontalier.

### **Deux axes stratégiques**

- Conception et organisation de formations sur les pratiques transfrontalières, s'appuyant sur la mise en réseau et la mutualisation des compétences, destinées aux gestionnaires de programme, aux porteurs de projet et autres autorités publiques.
- Aide à la structuration des lieux de formation transfrontaliers
  - par une mise en cohérence, sur chaque espace frontalier, des offres de formation initiale et continue et de recherche
  - appliquées aux domaines de développement territorial transfrontalier

Dans ce cadre, les espaces transfrontaliers sont considérés comme des lieux d'interaction sociale et d'articulation des actions privées et publiques, à partir desquels peut émerger une logique territoriale contribuant à forger une citoyenneté transfrontalière.

## II – ENJEUX DE LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS PAR LA FORMATION

### II – 1 Principes et atouts du partenariat

**Les principaux partenaires** de ce réseau sont constitués par des collectivités locales ou des associations, des organismes de formation et des universités ainsi que des personnalités fortement impliquées dans la coopération transfrontalière et transnationale.

Ils forment deux sous ensemble au sein du réseau :

- un réseau d'institutions (organismes de formation, et organismes territoriaux)
- un réseau de compétences (experts, chercheurs)

L'intérêt d'un tel réseau est de favoriser une fécondation croisée entre tous les « agents de développement du territoire transfrontalier » : acteurs de formation (universités et autres instituts) associés aux partenaires socio-économiques, associatifs et politiques, porteurs du projet territorial transfrontalier.

Dans ce sens, le couplage entre les universités et autres opérateurs de formation et les institutions portant le projet de territoire est essentiel pour répondre par la formation et la recherche aux besoins du terrain et pour alimenter cognitivement par la recherche les activités de développement des acteurs territoriaux.

C'est pourquoi les membres du réseau chercheront avant tout à mobiliser tout autant les compétences des acteurs de proximité impliqués dans le développement d'un territoire transfrontalier que celles plus distancées d'autres acteurs (de la formation, de l'administration ou de la recherche) aptes à les aider par le conseil ou la mise en œuvre d'une expertise adaptée (pour résoudre leur problématique spécifique).

Les membres du réseau consolideront frontière par frontière des **lieux de formation et de recherche**. Chacun de ces lieux développera des spécialisations qui lui sont propres en fonction de ses compétences et des dominantes du site transfrontalier dans lequel il s'insère. C'est pourquoi les partenaires principaux du réseau seront les émanations à la fois d'une zone géographique européenne mais aussi de domaines dans lesquels ils excellent.

Les partenaires sélectionnés ont fait l'apprentissage de la coopération transfrontalière depuis de longues années et ils ont acquis l'expérience à partir de la mise en pratique de formations intégrant les dimensions interculturelles et territoriale :

- Ils ont construit des outils de formation et des pédagogies adaptés à la conception et la réalisation de projets transfrontaliers et transnationaux.
- Ils ont développé des recherches appliquées à ce champ et mis en œuvre des méthodologies utiles aux acteurs de ces territoires incluant des frontières.
- Ils ont su capitaliser des expériences positives en évaluant de bonnes pratiques et en facilitant le regard croisé entre acteurs de part et d'autre des frontières, l'échange sur ces expériences et les transferts possibles entre territoires.

## II – 2 La plus value du réseau : méthodologie

C'est pourquoi ce « **réseau européen de formation et de recherche aux pratiques transfrontalières** » est en mesure d'**apporter une plus-value** en mettant cette expérience au service des territoires et acteurs des frontières internes et externes de l'Union Européenne :

- En consolidant et en élargissant les échanges et transferts d'expérience entre partenaires,
- En apportant sa contribution dans la structuration et la visibilité de « lieux de formation » aux frontières
- En organisant des forums et séminaires de formation destinés aux porteurs de projets ou gestionnaires de programme communautaires correspondants
- En mobilisant des chercheurs sur le champ du développement territorial transfrontalier et sur celui de la professionnalisation et de la formation transfrontalière.

## II – 3 Le partenariat : organisation

Les **partenaires permanents** seront associés dans le cadre d'un comité de coordination technique à l'analyse des demandes, au choix des missions et des actions à mener, à la sélection des stagiaires et des intervenants, ainsi qu'à la conception de ces actions ou des outils qu'elles généreront et à leur évaluation.

Les **partenaires occasionnels** seront, quant à eux associés en fonction de leurs compétences selon les projets à concevoir ou les actions à réaliser dans le champ du conseil en formation, de l'ingénierie pédagogique, de la production d'outils de formation ou de leurs expertises spécifiques.

Selon leur spécificité chacun des partenaires assurera un rôle dans la recherche de financement complémentaire aux subventions européennes, dans la mutualisation des ressources documentaires, pédagogiques et de recherche, dans la conception et la réalisation des actions ainsi que dans la capitalisation et la diffusion des produits de formation et de recherche réalisés en commun .

Une charte de coopération sera soumise à leur accord et une convention spécifique d'engagement sera signée par chaque partenaire avec le mandataire désigné par le réseau.

### III - UNE VALORISATION CONJOINTE ENTRE LES ACTEURS DE LA FORMATION ET DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Le foisonnement d'initiatives de la part des universités et des acteurs du développement territorial transfrontalier appelle à **créer des synergies** entre tous ceux qui organisent et développent des formations transfrontalières. Ceux-ci apportent en effet une **valeur ajoutée à la coopération européenne** :
  - en favorisant une *meilleure connaissance* des cadres de la vie économique, sociale et culturelle de part et d'autre des frontières ;
  - en facilitant *l'apprentissage de nouvelles postures* lors des cycles ou des rencontres pédagogiques qu'ils proposent.
  
- La **mutualisation des compétences et expertises** des organismes de formation et des universités en territoire transfrontalier favoriserait probablement davantage l'échange des pratiques pédagogiques portant sur l'apprentissage de la coopération transfrontalière et inciterait à faire connaître d'autres expériences transfrontalières dans la perspective de transférer les « bonnes pratiques » d'un territoire à l'autre.
  
- Dans le cas de la France et indépendamment des structures inscrites dans les démarches de développement des territoires aux frontières, il est nécessaire de **mobiliser les « grands opérateurs nationaux »** de formation que sont les universités et les grandes écoles, telles
  - l'Ecole Nationale de la Santé Publique (ENSP),
  - l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE),
  - les Ecoles Nationales d'Application des Cadres Territoriaux (ENACT),
  - les Instituts Régionaux d'Administration (IRA)
  - les Chambres consulaires ou
  - l'Agence Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA).

Ces organismes peuvent être *associés à la réflexion ou à l'organisation de formations dans certains secteurs* d'activités et sur des thématiques et publics spécifiques (ingénieurs et cadres par exemple). Certains sont déjà organisés en réseau : il suffit par conséquent d'inviter les « têtes de ces réseaux » à se rassembler.

Tout en respectant l'autonomie des divers organismes qui ont souvent leur propre logique d'intervention (c'est le cas des universités, mais c'est aussi celui d'autres instituts), **la MOT doit pouvoir fédérer ces initiatives**, tant régionales que nationales.

- Cette première étape devra nécessairement s'élargir à d'autres territoires transfrontaliers européens.  
Les membres du réseau de « formation aux pratiques transfrontalières » sont pour la plupart déjà engagés dans des réseaux transnationaux et d'autres territoires transfrontaliers sont prêts à se joindre au réseau pour promouvoir ce projet sur d'autres frontières internes ou externes de l'Union européenne.  
Ce sera l'objet d'une seconde étape nécessairement suivie d'une étape de dissémination encore plus large dans le cadre de l'U.E.
  
- La MOT peut offrir les capacités de son réseau aux organismes de formation impliqués dans le développement territorial transfrontalier, en apportant ainsi son **parrainage** et elle peut travailler de façon à ce que cette plus-value soit perçue comme un **gage de qualité et d'excellence** dans l'approche des territoires et des problématiques transfrontalières.  
Dans cette perspective, une « labellisation MOT » des actions de formation destinées aux acteurs du développement territorial transfrontalier pourrait être mise en œuvre.

## IV - ACTIONS ENVISAGEES

Du point de vue technique, **ce projet comporte trois dimensions** :

- L'animation du réseau et la gestion du dispositif de formation aux pratiques transfrontalières,
- La mise en place d'une force d'intervention pouvant apporter son soutien technique en ayant une fonction de conseil, de suivi et d'évaluation auprès des acteurs transfrontaliers qui feraient appel à ses services pour structurer des « lieux de formation » aux frontières,
- La conception et la réalisation d'actions de formation destinées aux chefs de projet d'une part et aux gestionnaires de programmes d'autre part.

### IV - 1. Animation du réseau

La mise en réseau de « lieux de formation » aux frontières nécessitera une coordination générale et d'une manière plus permanente une animation du réseau notamment par la **mise en place de commissions de travail thématiques et la prise en compte des demandes des partenaires**, eux-mêmes relais auprès des acteurs des territoires transfrontaliers

Le repérage des outils communs ainsi que leur maintenance est à prendre en compte dès la mise en œuvre du projet : la mise en réseau des ressources documentaires permettra de répondre aux demandes d'information sur la coopération transfrontalière mais globalement ce « **centre de ressources en réseau** » devra être mis à jour périodiquement : à chaque partenaire de l'alimenter par la capitalisation d'expériences innovantes et de nouvelles données.

Cela nécessite aussi d'avoir un **secrétariat technique capable de gérer la logistique d'un tel réseau pour atteindre les objectifs** fixés initialement.

## IV - 2. Structuration d'une force d'intervention

La structuration de lieux de formation aux frontières nécessite des **interventions extérieures aux territoires concernés**. Les experts doivent être capable d'avoir une distance suffisante pour écouter les partenaires locaux et **les aider à négocier et organiser régionalement leur « lieu de formation »**.

Pour répondre à de telles demandes, le réseau doit pouvoir s'organiser en mettant en place une véritable force d'intervention qui puisse **répondre aux demandes des territoires en matière de formation aux pratiques transfrontalières et si possible faciliter le transfert de méthodologies** ayant déjà fait leurs preuves sur d'autres territoires.

Les membres du réseau devront veiller au choix des experts et faciliter leur adaptation aux divers contextes transfrontaliers par des séminaires de formation préalables à leur intervention. Ceux-ci devront faciliter les échanges entre intervenants, ainsi que l'évaluation et la capitalisation de leurs pratiques.

## IV - 3 Offre de formation

### 3.1. Formation des managers de projet :

L'expérience de la MOT en la matière a montré combien la formation et l'échange d'expérience pouvaient être bénéfiques à la mise en œuvre de projets de territoire transfrontalier ou de projets sectoriels (santé, logement, transport, gestion des espaces naturels,...) développés sur un territoire transfrontalier.

C'est pourquoi le réseau aura à concevoir et à réaliser des actions de formation destinées aux managers de ces projets européens pour les aider à rendre opérationnel leur projet.

Un séminaire organisé sur cette question dans le cadre du programme d'assistance technique INTERREG IIA à San Sebastian (Espagne) a montré quels sont les outils, les méthodologies et les compétences à apporter. Le réseau pourra se fonder sur ses premiers travaux.

### 3.2. Formation des gestionnaires de programme

L'évaluation des programmes INTERREG II a fait valoir que la gestion de ces programmes demande à ceux qui en ont la charge d'être non seulement des **gestionnaires mais aussi des animateurs capables d'aider les porteurs de projet transfrontalier dans leur démarche** : constitution de partenariat, appui au montage de projet, aide à la constitution de dossiers, négociation entre institutions, évaluation des actions entreprises ou réalisées...

De plus, les exigences communautaires en matière de gestion comme l'absence de structure juridique adaptée pour celle-ci demandent une expertise que les acteurs doivent acquérir très rapidement.

Dans ce contexte, des séminaires seront proposés aux gestionnaires de programme INTERREG III pour leur permettre d'échanger sur leur pratiques mais aussi pour les inciter à se former dans ces domaines.